

Une entente de principe sur les conditions de pratique de la médecine spécialisée

- 9 décembre 2016** Le gouvernement du Québec dépose à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 130, *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux*.
- Le même jour, la Fédération annonce sa position dans les médias : le ministre Barrette va trop loin.
- 13 mai 2017** Plus de 3000 médecins spécialistes se rassemble au Stade olympique à Montréal pour demander le retrait du projet de loi n° 130.
- 15 mai 2017** La Fédération met en demeure le gouvernement du Québec de surseoir à l'application des nouvelles règles et procédures de gestion des PEM.
- 25 octobre 2017** L'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi no 130 et le sanctionne le lendemain.
- 10 novembre 2017** La nouvelle loi entre en vigueur.
- 20 décembre 2017** La Fédération menace le gouvernement d'une Demande de contrôle judiciaire en Cour supérieure ; le gouvernement écarte alors le ministre Barrette des négociations.
- 9 février 2018** Le gouvernement conclut une entente de principe avec la FMSQ dans le cadre des conditions de pratiques.
- 16 février 2018** Le gouvernement annonce une entente intérimaire qui prévoit un délai jusqu'à mars 2020 pour définir les conditions de travail des médecins spécialistes.
- Mars 2020** Un délai est mis en place jusqu'au 31 décembre 2020 pour parvenir à une entente sur les conditions de pratique en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19.
- 20 novembre 2020** La FMSQ et le gouvernement conviennent d'une entente de principe concernant les conditions de pratique.

